

Les échanges culturels de la France*

François Rouet**

Les échanges culturels internationaux de la France reposent d'abord sur la circulation des biens. À partir des données douanières fournies par la Direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI), il est possible de suivre sur longue période l'évolution des exportations et des importations de biens culturels (voir encadré).

Les biens culturels individualisables dans les statistiques douanières sont au nombre de six : livres,

Les importations et exportations des biens culturels font partie des statistiques du commerce extérieur établies par la Direction générale des douanes et des droits indirects. Le commerce national est celui de la France (DOM inclus) avec le reste du monde, y compris les TOM. La valeur des échanges est prise en compte au passage de la frontière. Cette comptabilisation est dite CAF/FAB : pour les importations coût, assurance et fret compris jusqu'à la frontière française ; pour les exportations franco à bord à la frontière française. Depuis 2004, on considère que le commerce est équilibré quand le rapport des importations aux exportations est de 0,97 (taux de passage de valeur CAF en valeur FAB des importations).

Sont exclus des statistiques les échanges de faible valeur :

- extracommunautaires, les échanges à la fois inférieurs à 1 000 euros et à 1 000 kg en masse ;
- intracommunautaires, les échanges d'opérateurs non soumis à l'obligation statistique (moins de 100 000 euros par an d'échanges) et ceux des particuliers.

Les données sont disponibles en valeur (millier d'euros) et en masse (1 000 kg), pour quelques produits comme les instruments de musique, une unité complémentaire est fournie.

Consulter

http://lekiosque.finances.gouv.fr/APPChiffre/Portail_default.asp

presse, phono-vidéogrammes, partitions musicales, instruments de musique et œuvres et objets d'art. On peut ainsi constituer la « balance culturelle » et en analyser les composantes et l'équilibre.

DES ÉCHANGES CROISSANTS

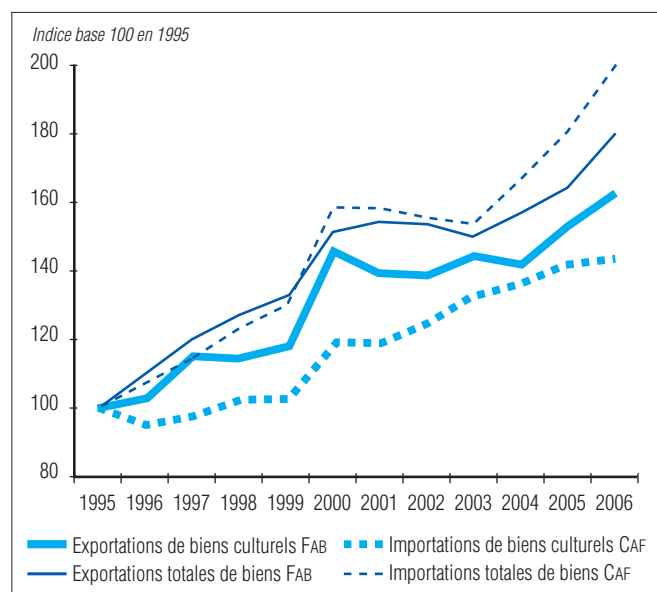
Les échanges de biens culturels entre la France et le reste du monde dépassent désormais les 2 milliards d'euros, tant pour les exportations depuis 2000 que pour les importations depuis 2004.

Leur tendance de long terme est à la progression en euros courants : ainsi de 1995 à 2006, les exportations ont crû de 63 % et les importations de 43 % avec, cependant, des variations de court terme non négligeables. Ces évolutions sont relativement proches de celles des échanges de biens en général en ce qui concerne les exportations (80 % de 1995 à 2006) ; du côté des importations, celles de biens culturels progressent depuis dix ans moins vite mais plus régulièrement que celles des biens dans leur ensemble (101 % de 1995 à 2006). On remarque par ailleurs que les échanges de biens culturels ont connu comme les échanges de biens en général une forte progression en 2000 ; en revanche, les importations de biens culturels ne suivent pas la croissance forte des importations globales depuis 2004 (voir graphique 1).

* France's cultural exchanges.

** Chargé d'études au Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS).

Graphique 1 – Évolution des importations et des exportations de biens



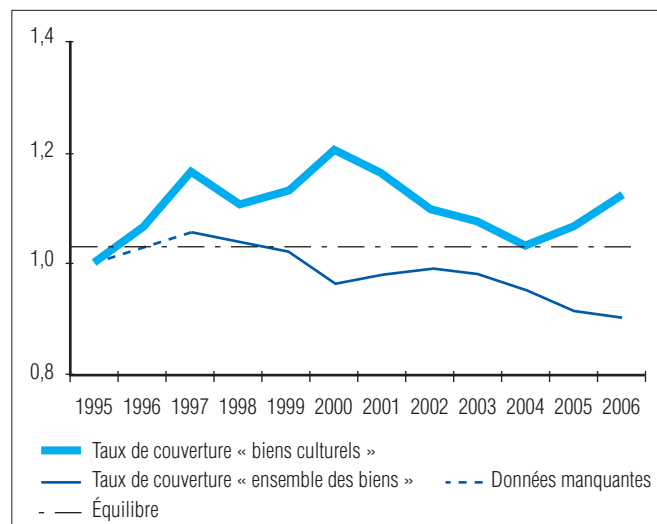
Source : DGDDI/DEPS

Une balance culturelle excédentaire

La balance culturelle des échanges de biens est durablement excédentaire, excédent à relativiser quelque peu, si l'on tient compte des modes de comptabilisation spécifiques des exportations et des importations (respectivement valeur CAF et FAB).

On observe toutefois que, depuis le début des années 2000, le solde de la balance culturelle tend à se dégrader même si sa situation reste sensiblement plus favorable que celle de la balance générale des échanges de biens dont le solde est, lui, orienté à la baisse sur longue période et dont le taux de couverture s'est de plus sensiblement dégradé depuis 2003 (voir graphique 2).

Graphique 2 – Taux de couverture des échanges de biens



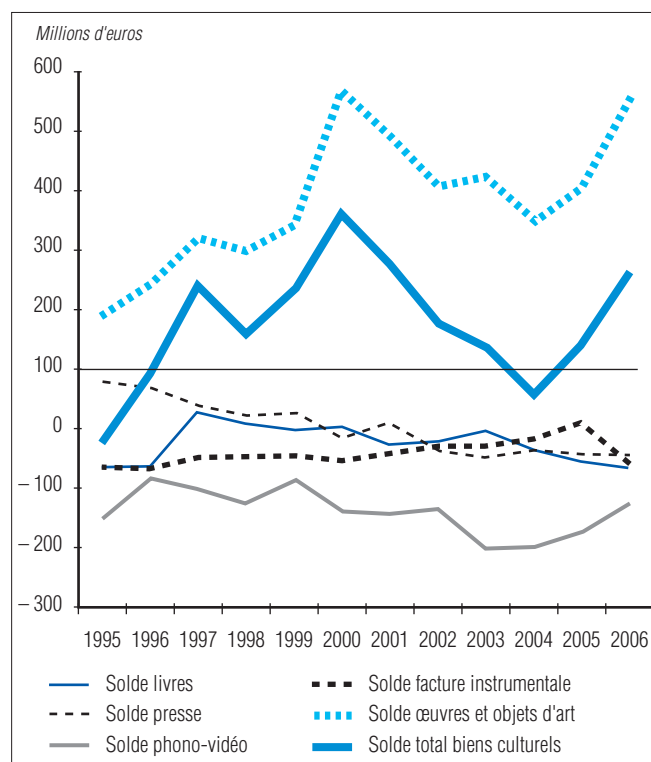
Source : DGDDI/DEPS

Des situations très différentes d'un secteur à l'autre

L'état de la balance culturelle est le résultat de situations et d'évolutions très différenciées. En effet, les échanges de phonogrammes et vidéogrammes sont fortement et durablement déficitaires même si leur solde négatif se réduit notablement depuis 2004. Les échanges d'instruments de musique ont un solde légèrement négatif qui tendait à s'améliorer ces dernières années mais est redevenu négatif en 2006. Quant aux deux autres postes importants, livres et presse, leurs échanges connaissent une évolution plutôt défavorable : les échanges de presse, auparavant excédentaires, sont déficitaires depuis le début des années 2000 et ceux de livres sont également redevenus déficitaires depuis 2001. À l'opposé, les échanges d'œuvres et objets d'art sont durablement et de plus en plus fortement excédentaires.

L'état de la balance des échanges de biens culturels montre donc que la dégradation des échanges de biens manufacturés des industries culturelles se trouve compensée – et au-delà – par des exportations d'œuvres et objets d'art qu'il est tentant mais certainement trop rapide d'assimiler à une pure et simple « fuite du patrimoine » (voir graphique 3).

Graphique 3 – Soldes des échanges de biens culturels



Source : DGDDI/DEPS

Des échanges intracommunautaires souvent prépondérants

Livres, presse, phonogrammes et vidéogrammes sont prioritairement échangés avec des pays partenaires de l'Union européenne : les échanges sont intracommunautaires à plus des 3/4, sauf pour les exportations de livres (48 %) compte tenu de l'extension extra-européenne de la francophonie (voir tableau 1). Les pays concernés sont essentiellement les pays francophones (Belgique) ou les pays avec lesquels les échanges commerciaux en général sont les plus importants (Allemagne, Italie, Espagne et Royaume-Uni).

Tableau 1 – Origine et destination des importations et des exportations (livres et objets d'art et d'antiquités) de la France avec ses principaux pays partenaires en 2006

Livres					
	Importations			Exportations	
	millions d'euros	%		millions d'euros	%
Italie	134	20	Belgique	177	30
Belgique	118	18	Suisse	87	14
Allemagne	75	11	Canada	85	14
Espagne	69	10	Allemagne	25	4
Royaume-Uni	67	10	États-Unis	25	4
Chine	36	5	Royaume-Uni	21	3
États-Unis	31	5	Espagne	19	3
Autres pays	143	21	Autres pays	169	28
Total	673	100	Total	608	100

Objets d'art et d'antiquités					
	Importations			Exportations	
	millions d'euros	%		millions d'euros	%
États-Unis	165	44	États-Unis	461	48
Suisse	81	22	Suisse	254	27
Royaume-Uni	14	4	Royaume-Uni	29	3
Hongkong	9	3	Belgique	19	2
Italie	9	2	Hongkong	8	1
Allemagne	8	2	Italie	6	1
Chine	8	2	Canada	3	–
Autres pays	78	21	Autres pays	168	18
Total	372	100	Total	948	100

Source : DGDDI/DEPS

La facture instrumentale n'est pas dans ce cas – les échanges intracommunautaires sont minoritaires (respectivement 28 % pour les exportations et 40 % pour les importations) –, ni surtout les œuvres et objets d'art dont les échanges intracommunautaires sont faibles (respectivement 11 et 14 %) et orientés essentiellement vers le Royaume-Uni. Ils sont par contre – surtout les exportations – très élevés avec les États-Unis et la Suisse.

La raison des échanges : le contenu ou le produit

Dans le cas des biens produits et distribués par les industries culturelles (livre, presse, phono-vidéogrammes), les échanges peuvent correspondre à l'attrait réciproque pour les productions respectives. Mais on voit la trace également d'échanges de produits finis ou semi-finis (par exemple des livres en feuilles non reliés ou brochés) seulement manufacturés dans les pays partenaires à l'échange.

Ainsi les échanges de livres, de presse et de phono-vidéo, très excédentaires avec la Suisse ou, pour la presse, avec la Belgique et le Canada, semblent correspondre au premier type d'échanges ; il en irait de même pour les échanges très déficitaires de presse, de phono-vidéogrammes avec le Royaume-Uni ou les États-Unis ou encore de livres avec le Royaume-Uni. *A contrario*, d'autres échanges, comme ceux de livres et de presse avec l'Espagne et l'Italie, témoignent de phénomènes de délocalisation de l'impression.

Tableau 2 – Taux de couverture des échanges de la France avec ses principaux pays partenaires en 2006

	Livre	Presse	Phono-vidéo	Facture instrumentale	Œuvres et objets d'art
Allemagne	0,33	0,70	0,98	-	*
Belgique	1,50	3,09	0,59	-	*
Espagne	0,28	0,32	*	-	*
Italie	0,13	0,14	*	-	*
Royaume-Uni	0,31	** < 1	0,94	-	2,07
Total UE	0,59	0,71	0,59	0,67	2,00
Suisse	7,80	** > 1	** > 1	-	3,14
Canada	5,60	** > 1	*	-	*
États-Unis	0,81	< 1	0,56	-	2,79
Total	0,90	0,90	0,73	0,71	2,56

* Un des flux est inférieur à 10 millions d'euros.
 ** Échanges très déséquilibrés, taux de couverture très différent de 1 mais peu significatif.

Source : DGDDI/DEPS

DES ÉCHANGES DE BIENS AUX ÉCHANGES DE SERVICES

Les échanges culturels de la France ne sauraient se limiter aux échanges de biens dont la signification est parfois délicate à interpréter. Les échanges de services prennent en effet une importance croissante, à la fois du fait de leur développement propre et en raison de la dématérialisation des échanges dans les industries culturelles, bien avant la numé-

risation des contenus : pour ceux-ci, les flux significatifs sont souvent ceux des droits et redevances et non ceux des supports physiques (matrices, pellicules...), comme en témoignent les échanges relatifs à la musique, au cinéma ou à l'audiovisuel par exemple.

Une information très limitée sur les échanges de services

Les échanges de services sont, en général, beaucoup moins bien saisis statistiquement que les échanges de biens. C'est également le cas pour les échanges de services culturels qui ne peuvent être appréhendés que très partiellement. L'une des principales sources est le compte des transactions courantes de la Banque de France qui retrace les échanges de « services culturels et récréatifs » au sein desquels les services audiovisuels représentent plus de la moitié. En 2006, les recettes de services culturels et audiovisuels (crédit) s'élèvent à 1,8 milliard d'euros dont 1,3 pour les services audiovi-

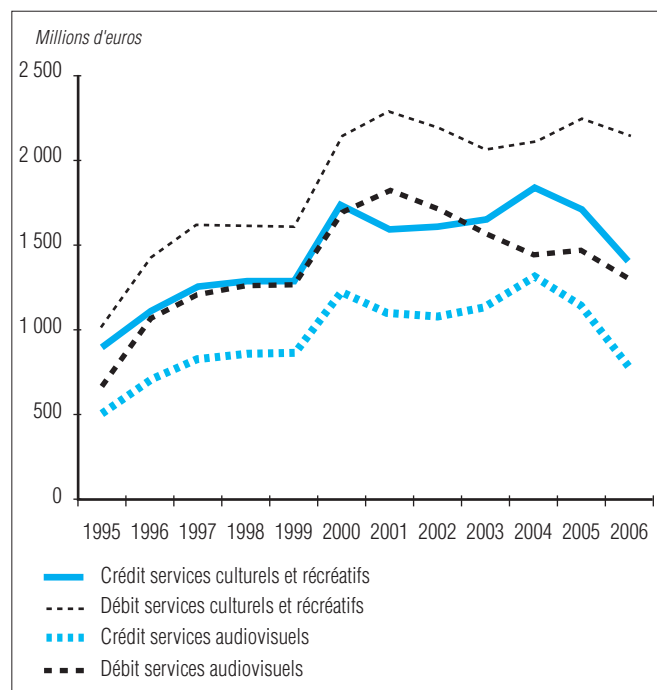
suels ; quant aux dépenses (débit), elles s'élèvent à 2,1 milliards d'euros dont 1,5 pour les services audiovisuels. À partir de 2002, les dépenses sont systématiquement supérieures aux recettes correspondantes et le solde de ces deux postes, après s'être amélioré, est redevenu particulièrement déficitaire en 2006 (voir graphique 4).

D'autres échanges de services sont appréhendés totalement ou en partie au travers de données non financières : il en va ainsi des échanges de droits de traduction de livres au travers du nombre de titres faisant l'objet d'une cession de droits pour traduction et des exportations d'œuvres et objets d'art au travers des certificats ou des licences d'exportation (vers les pays tiers). Ainsi, depuis 1993, un certificat¹ est nécessaire pour exporter les œuvres et objets d'art qualifiés de « biens culturel ». En 2006, il y a eu 8 633 certificats d'exportations délivrés, les catégories les plus concernées étant les objets d'art (24 %), les objets archéologiques (23 %) devant les éléments de monuments (12 %) et les dessins (12 %).

En ce qui concerne le nombre de titres cédés par des éditeurs français pour édition en langue étrangère², il dépasse 6 000 (6 028 en 2005) alors que le nombre de titres acquis est beaucoup plus faible : 1 191 en 2005. Les cessions se font pour plus de la moitié en direction de pays européens mais Chine, Corée du Sud, Russie, Brésil, Turquie et Japon font partie également des partenaires privilégiés avec des cessions de plus de 150 titres chacun en 2005 et représentant plus de 5 % du total pour la Chine ou la Corée du Sud. Quant aux achats de droits, ils s'effectuent pour plus des deux tiers auprès des pays anglo-saxons de langue anglaise, à commencer par les États-Unis et la Grande-Bretagne.

Une diversité de données statistiques – les unes en valeur, les autres en quantités physiques ou en nombre d'opérations – concourent ainsi à rendre compte des échanges culturels. Parmi ces données, une part essentielle concerne les échanges de biens et est en valeur, ce qui justifie d'en rechercher les déterminants en reprenant les outils de l'économie internationale³.

Graphique 4 – Soldes des échanges de services culturels



Source : BdF/DEPS

1. Depuis 1993, les exportations des œuvres et objets d'art (catégories définies au niveau communautaire) sont soumises à autorisation préalable. Le Ministère de la culture et de la communication doit délivrer un certificat attestant que les biens ne sont pas des « trésors nationaux » (biens présentant, ou susceptibles de présenter, un intérêt majeur pour le patrimoine national culturel, historique, artistique ou archéologique). La liste des biens concernés est annexée au décret 93-124 du 29 janvier 1993 modifié par le décret 2001-894 du 26 septembre 2001.

2. Les statistiques des échanges de droits littéraires (cessions et acquisitions) proviennent d'une enquête réalisée par la Centrale de l'édition et la commission des droits étrangers du Syndicat national de l'édition auprès des éditeurs.

3. Voir les *Flux d'échanges internationaux de biens et services culturels : déterminants et enjeux*, Ministère de la culture et de la communication, DEPS, coll. « Culture études », 2007-2, 8 p. Téléchargeable sur le site <http://www.culture.gouv.fr/deps>